



**Compte-rendu de la réunion
du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG
du vendredi 17 septembre 2021**

Etaient présents :

- Directeur de l'Ecole Doctorale (ED) SJPEG : Jean-Noël ORY

- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Marielle BRUNETTE, Sandrine CECCHI, Pauline COLIN, Christian DIANOUX, Yamina FOURNEYRON, Alexia GARDIN, Kossi Biova Placide LASMOTHEY, Jean-Philippe LHERNOULD, Catherine MENABÉ, Anne REGNARD, Aurélie ROUYER, Jochen SOHNLE, Anne STEVENOT, Sarah VAN DRIESSCHE

- Membres invités : Olivier CACHARD, Directeur du Pôle scientifique SJPEG, Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE, Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA et Julien LAPOINTE, directeur du laboratoire IFG

Etaient excusés :

- Membres du Conseil : Lucie CLUZEL-METAYER, Thierry COLIN, Jérôme GERMAIN, Sophie HARNAY, Sophie NIVOIX

- Membres invités : Clotilde BOULANGER, Vice-présidente en charge de la Stratégie doctorale, Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine et Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE.

Etait également présent (sans voix délibérative), Frédéric BONIN, représentant suppléant des doctorants du laboratoire CEREFIGE.

Relevé des décisions

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 juin 2021

Le conseil approuve à la majorité (trois abstentions) le projet de compte-rendu de la réunion du 25 juin 2021.

2. Election du nouveau directeur de l'ED SJPEG (avis du Conseil)

Un seul dossier de candidature a été déposé.

Après audition du candidat, les membres titulaires présents du Conseil votent à l'unanimité favorablement à la candidature du Professeur Jochen SOHNLE au poste de directeur de l'ED SJPEG et en tant que porteur du projet pour le HCERES.

3. Validation du programme doctoral 2021/2022

Après discussion, le Conseil de l'ED SJPEG décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la réunion du vendredi 22 octobre 2021.

A. Informations de la direction de l'ED

Le directeur de l'ED SJPEG souhaite la bienvenue à Catherine Ménabé, maître de conférences HDR en droit privé et Anne Regnard, ingénieure d'études, responsable administrative du laboratoire IFG.

Le directeur de l'ED SJPEG les remercie d'avoir accepté de faire partie du Conseil et leur laisse la parole afin que l'une et l'autre se présentent aux autres membres du Conseil.

➤ Résultats du concours 2021 des contrats doctoraux UL/ED SJPEG

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Jochen Sohnle qui a présidé la commission de sélection du concours doctoral 2021.

En effet, cette année, J-N Ory, actuel directeur de l'ED SJPEG, soutenait la candidature d'une étudiante au concours doctoral, et pour éviter tout conflit d'intérêt entre sa position de directeur d'ED et de directeur de thèse potentiel, il apparaissait logique qu'il ne soit pas membre de la commission de choix. Ce principe s'applique d'ailleurs à tout collègue membre du conseil d'ED SJPEG, qui ne peut donc intégrer la commission dès lors qu'il soutient la candidature d'un étudiant en tant que futur directeur de thèse. Cette condition a prévalu dans la composition de la commission doctorale.

Le conseil d'ED réaffirme d'ailleurs le principe selon lequel c'est bien la qualité des candidatures (aussi bien la qualité du dossier académique, que celle du projet scientifique ou de la qualité de la présentation et de l'échange entre le candidat et les membres de la commission) qui guide la proposition de choix final de la commission, et non pas une pré-affectation des contrats doctoraux par unité de recherche, par discipline, par directeur de thèse ou par rattachement géographique du candidat ou de son directeur pressenti.

Jochen Sohnle précise que la commission a reçu 14 dossiers de candidature (fin de dépôt des candidatures le 3 septembre 2021 à 12h) et que, suite à la réunion du 07 septembre 2021, 11 candidats ont été retenus pour les auditions du 10 septembre 2021.

La liste des 9 lauréats et deux candidats sur liste complémentaire a été transmise par mail aux membres du Conseil avant la réunion de ce jour.

➤ Dates des prochaines réunions du Conseil

Le directeur de l'ED SJPEG informe les membres du Conseil que les deux prochaines réunions auront lieu le vendredi 22 octobre 2021 après-midi et le vendredi 10 décembre 2021 après-midi.

Sandrine Cecchi précise que les deux réunions auront lieu dans la salle de séminaire à la Maison de la recherche, comme c'est le cas aujourd'hui.

➤ Point sur les Habilitations à Diriger des Recherches (HDR) et les Autorisations à Coencadrer des Thèses (ACT)

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que la demande d'ACT de Jean-Marc Roda a été accordée par le Président pour la codirection de la thèse de Valentin MATHIEU, doctorant en Sciences économiques.

Le directeur de l'ED SJPEG informe également le Conseil que Thomas Houy a eu l'autorisation du Conseil scientifique réuni le 29 septembre 2021, de s'inscrire à l'HDR en Sciences de gestion avec Bérangère Szostak comme garante.

➤ Concours contrat doctoral Région Grand Est / Ministère de la Transition écologique

Le directeur de l'ED SJPEG précise au Conseil que la date limite de dépôt des candidatures sur ADUM pour le contrat doctoral Région Grand Est / Ministère de la Transition écologique sur le thème « Les bateaux autonomes en navigation intérieure : exploitation et responsabilité ».

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Olivier Cachard, porteur du projet en codirection avec Romain Marié.

Olivier Cachard précise que les auditions des candidats par la commission de sélection sont prévues le 1er octobre 2021 matin.

Olivier Cachard précise que la commission est composée des codirecteurs de thèse, de deux représentants du financeur et de Jochen Sohnle, directeur adjoint de l'ED SJPEG.

➤ **Nouvelle information sur la procédure de césure**

Le directeur de l'ED SJPEG informe les membres du Conseil que la procédure de césure est disponible sur le site du doctorat de Lorraine : <https://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/etre-doctorant/cesure>

Le directeur de l'ED SJPEG précise que les évolutions par rapport à la procédure antérieure sont : le doctorant doit **s'acquitter de la CVEC** et **être inscrit** au sein de l'établissement pendant la période de césure ; un **taux réduit** est appliqué pour les droits d'inscription ; la durée maximale d'une césure est d'une **année universitaire**. La césure peut être accordée pour un **semestre universitaire** (de septembre à février ou de février à juin) et la césure peut être faite pendant le cursus de formation **dès la première année** d'enseignement supérieur avant le second semestre de la 3e année de thèse en cas de thèse « à temps plein », et avant le second semestre de la 6ème année en cas de thèse « à temps partiel ».

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle les activités donnant lieu à la césure :

- Activités bénévoles au sein d'une association ou d'un organisme
- Nouvelle activité (liée à un contrat de travail)
- Formation complémentaire
- Projet de création d'activité
- Contrainte liée à l'emploi principal

➤ **Nombre de doctorants 2020/21 (chiffres définitifs)**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le conseil que 195 doctorants sont inscrits en thèse à l'ED SJPEG au titre de l'année universitaire 2020/21 dont 46 nouveaux doctorants.

➤ **Prix de thèse Elinor OSTROM 2021**

Le directeur de l'ED explique au Conseil que la commission n'a pas pu trouver une date commune pour se réunir et que ce point est donc reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que 4 dossiers sont remontés des laboratoires : 2 dossiers de docteurs de l'IFG (Constantin Ringot-Namer et Julien Risser) et 2 dossiers de docteurs du laboratoire BETA (Julien Grandjean et Dylan Martin-Lapoirie).

Sandrine Cecchi, gestionnaire de l'ED SJPEG prend la parole pour remercier le directeur et le directeur adjoint de l'ED, ses collègues gestionnaires administratifs, Juliette et Stéphane, ses collègues de la Maison du Doctorat et ses collègues des laboratoires, d'avoir pallié son absence durant son arrêt maladie. Sandrine Cecchi tient à s'excuser auprès des doctorants du retard pris dans certains dossiers les concernant et notamment les validations des formations hors catalogue.

B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du vendredi 25 juin 2021

Le directeur de l'ED SJPEG soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la réunion du vendredi 25 juin 2021.

Le Conseil de l'ED SJPEG approuve à la majorité (trois abstentions) le projet de compte rendu de la réunion du vendredi 25 juin 2021.

C. Election du nouveau directeur de l'ED SJPEG (audition du candidat)

Le directeur de l'ED SJPEG explique au Conseil qu'une seule candidature a été reçue. Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole au candidat, le Professeur Jochen Sohnle.

Jochen Sohnle présente son parcours universitaire et explique son projet pour l'ED SJPEG, en collaboration avec les membres du Conseil et l'équipe administrative de l'ED. Il souhaite notamment la poursuite de l'internationalisation, le recrutement sur des critères d'excellence, la formation doctorale avec accent sur des formations méthodologiques et la gestion des cas problématiques.

Jochen Sohnle précise qu'il est prêt à assurer le mandat de 2 ans et être le porteur du projet HCERES.

Le directeur de l'ED SJPEG distribue le matériel de vote aux membres titulaires du Conseil et demande au Conseil de s'exprimer sur la candidature de Jochen Sohnle (favorable, défavorable, abstention).

Chaque membre titulaire présent dépose son vote sous enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Résultat :

Nombre de votants : 15

Votes favorables : 15

Les membres titulaires présents du Conseil votent à l'unanimité favorablement à la candidature du Professeur Jochen SOHNLE au poste de directeur de l'ED SJPEG et en tant que porteur du projet pour le HCERES.

D. Programme doctoral 2021/22

Le directeur de l'ED SJPEG présente un tableau récapitulatif des propositions de formations doctorales reçues.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que deux propositions de formations lui sont parvenues par mail ce matin.

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle que le Conseil a décidé lors de la réunion du vendredi 25 juin 2021 d'adopter en priorité la formation de « Traiter et analyser ses données issues d'approches qualitatives : codage thématique et utilisation du logiciel Nvivo », dispensée par Thierry Colin et Benoît Grasser ; ainsi que la formation « Publier en Economie et Gestion » dispensée par Patrice Laroche, Vanessa Serret et Elisabeth Palli.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil sur les autres formations proposées, sur leur contenu et les besoins des doctorants.

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle que pour ouvrir une formation, il faudra un minimum de 5 doctorants inscrits.

Serge Garcia précise qu'une autre formation est proposée par le laboratoire BETA sur « Introduction to scientific programming and machine learning with JULIA ».

Le directeur de l'ED SJPEG demande s'il ne sera pas intéressant et pertinent de proposer cette formation au CLED pour les formations transverses.

Serge Garcia va revenir vers l'intervenant concerné mais il estime que cela intéresserait effectivement aussi des doctorants d'autres ED de Lorraine.

Compte-tenu des discussions sur les formations, leur contenu et leur coût budgétaire, le Conseil de l'ED SJPEG **décide de reporter sa décision** à la prochaine réunion afin d'avoir des compléments d'information et des arbitrages au niveau des formations proposées en Sciences de gestion ou en Sciences économiques.

E. Questions diverses

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Olivier Cachard, directeur du Pôle scientifique SJPEG : ce dernier a porté à la connaissance des membres du conseil d'ED l'échange qu'il a eu avec le vice-président en charge de la recherche, à propos d'une dotation supplémentaire de 6 contrats doctoraux financés par le Ministère. Compte-tenu de l'incertitude prévalant sur l'affectation par l'établissement de ces contrats « supplémentaires », et notamment sur la possibilité pour le pôle SJPEG d'en obtenir un (ce qui permettrait d'allouer 10 et non 9 contrats aux nouveaux doctorants de l'ED SJPEG), une discussion s'engage entre les membres du conseil. Olivier Cachard présente le projet de motion qu'il présentera également aux membres du conseil du pôle SJPEG quelques jours plus tard et qu'il souhaite faire parvenir au vice-président. Après lecture du contenu de ce texte, la direction de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer :

Le Conseil de l'ED SJPEG accepte à l'unanimité de s'associer au Pôle scientifique SJPEG pour soutenir cette motion.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur de l'ED SJPEG remercie les membres présents et clôt la réunion.